Dépôt de documents

En ce qui concerne le rapport de M. Fulton, le ministère et mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Schellenberger), persistent à croire que ce document doit servir de guide lors des négociations.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux neuf pétitions numéros 332-2959 et de 332-2991 à 332-2998 inclusivement.

OPPOSITION À LA TAXE SUR LES ALIMENTS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): En conformité avec l'article 106 du Règlement, monsieur le Président, j'ai à la fois le plaisir et le devoir de déposer une pétition qu'ont signée cet été des Canadiens alors qu'ils visitaient le fameux marché By situé dans ma circonscription.

· (1210)

Ces pétitionnaires voudraient que la Chambre étudie leur pétition portant que depuis septembre 1984, le gouvernement fédéral a imposé aux contribuables canadiens 25 nouvelles taxes ou augmentations de taxes déjà existantes dont certaines s'appliquent aux articles médicaux et dentaires, amuse-gueule, bonbons, boissons gazeuses; que le gouvernement fédéral dans son projet de réforme fiscale étudie la possibilité de faire subir aux contribuables canadiens une taxe généralisée sur les biens et services, incluant les produits alimentaires; que les produits alimentaires constituent un élément vital de la vie quotidienne et que leur imposition pourrait avoir pour effet de pénaliser sérieusement différentes catégories de contribuables: les personnes âgées et les familles, les chômeurs, les contribuables à faible et moyen revenus, les jeunes; ces pétitionnaires demandent humblement que le Parlement rejette toute mesure qui aurait pour effet d'instaurer une taxe de vente sur les produits alimentaires.

OPPOSITION À L'EMPLACEMENT D'UN POINT DE TRANSBORDEMENT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions différentes. La première, en provenance d'habitants de Vancouver-Est, demande au gouvernement de renverser la décision de la Commission canadienne des transports de procéder au transbordement des marchandises dangereuses à l'embarcadère du Burlington Northern Railway à Vancouver-Est, ce qui ferait courir un péril extrême aux habitants et aux travailleurs du voisinage. Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'ordonner à la Commission canadienne des transports de trouver immédiatement un emplacement situé hors du port intérieur de Vancouver pour procéder au transbordement de toutes les marchandises dangeureuses.

APPUI AU PROJET DE LOI C-204—LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai un groupe de pétitions à présenter provenant du Québec, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de plusieurs régions de l'Ontario. Les pétitionnaires déclarent que l'usage du tabac est le plus grand danger évitable pour la santé au Canada, qu'il est directement responsable de 35 000 décès chaque année, qu'en plus la fumée du tabac contribue chaque année au décès de 500 non-fumeurs qui la respirent involontairement et que le projet de loi C-204 vise à protéger la santé des Canadiens contre ces dangers. En conséquence, ils demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-204 intitulé Loi sur la santé des non-fumeurs.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition provenant d'un grand nombre d'habitants d'Oshawa, Lindsay, Whitby, Mississauga, Guelph, North York, Oakville, Milton, Barrie, Minesing, Orillia et Burlington en Ontario. Ces gens disent que l'usage du tabac est le plus grand danger évitable pour la santé des Canadiens et qu'il est responsable du décès de 35 000 Canadiens par année, dont 500 fumeurs involontaires. Ils disent que le projet de loi C-204 vise à protéger la santé des Canadiens en limitant la promotion du tabac et en garantissant de l'air sans fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens.

Ils prient donc humblement le Parlement d'adopter le projet de loi C-204 intitulé Loi sur la santé des non-fumeurs.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions provenant d'habitants du Manitoba, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan qui reconnaissent que l'usage du tabac est l'un des principaux dangers évitables pour la santé des Canadiens et qu'il est responsable annuellement de plus de 35 000 décès ainsi que de 500 décès de fumeurs involontaires.

Les pétitionnaires veulent montrer que le projet de loi C-204 qui vise à protéger la santé des Canadiens en limitant la promotion du tabac et en garantissant de l'air sans fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens devrait être appuyé.

Ils prient donc humblement le Parlement d'adopter le projet de loi C-204 intitulé Loi sur la santé des non-fumeurs.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai le privilège et la responsabilité de présenter une pétition dûment certifiée émanant de Canadiens habitant Williams Lake, Cranbrook, Victoria, Vernon, Calgary, Brandon, Winnipeg, The Pas, Dartmouth et même Toronto, qui font remarquer que la cigarette est responsable tous les ans de la mort de quelque 35 000 Canadiens et qu'elle constitue le plus grand risque pour la santé au Canada qui peut être évité. Elle contribue également à la mort de quelque 500 fumeurs involontaires.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-204 sur la santé des non-fumeurs, qui limiterait la publicité sur le tabac et garantirait une atmosphère exempte de fumée aux travailleurs et aux voyageurs.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. Une est signée par des Manitobains, habitant notamment Clearwater, Crystal City et Snowflake. L'autre est signée par des Ontariens de St.